



MAR 29 1984

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

This revision supersedes Notice of Approval S.WA-874 and S.WA-874 revision 1.

La présente avis remplace les avis d'approbation S.WA-874 et S.WA-874 revision 1.

BENNETT PUMP/AIR ELIMINATOR UNIT FOR DISPENSERS

ENSEMBLE POMPE/ELIMINATEUR D'AIR BENNETT POUR DISTRIBUTEURS

Manufacturer: Bennett Pump Canada Ltd.
8 Finley Road
Bramalea, Ontario
L6T 1A9

Fabricant: Bennett Pump Canada Ltd.
8 Finley Road
Bramalea, Ontario
L6T 1A9

Apparatus: Pump/air eliminator units for gasoline dispensers.

Appareil: Ensembles pompe/éliminateur d'air pour distributeurs d'essence.

Model Number: 70 and 75

N° de modèle: 70 et 75

Rating: Standard unit 60 LPM
Heavy Duty unit 90 LPM

Débit: Unité régulière 60 LPM
Unité grand débit 90 LPM

Application: These pumping units may be installed in any approved model of Bennett series 3700, 4000, R4000, 4500, 5000 and 6000 gasoline and diesel dispensers in place of the currently used type 40 pump/air eliminator unit.

Utilisation: Les présents ensembles de pompage peuvent être installés dans n'importe quel modèle approuvé de distributeur d'essence et de diesel Bennett des séries 3700, 4000, R4000, 4500, 5000 et 6000 afin de remplacer l'ensemble pompe/éliminateur d'air de type 40 actuellement utilisé.

Description: These units combine the pump, air/vapour separator and vapour recovery sump in a re-designed single housing.

Description: Les présents ensembles incorporent la pompe, le séparateur d'air et de vapeur et la cuve de récupération de vapeur installés dans un seul boîtier modifié.

These pumps are a rotary, sliding-vane type, the position of the sliding-vane differs from angle position in model 70 to straight position in model 75, and discharges directly into the air separator which is of tubular shape and mounted directly above the pump.

Ces pompes sont du type rotatif à aubes mobiles, la disposition des aubes mobiles diffère d'une position à angle dans le modèle 70 et une position droite dans le modèle 75, et communique directement avec le séparateur d'air qui présente une forme tubulaire et est monté directement au-dessus de la pompe.



Description: Continued

"GROSS/NET" button used to display Gross and Net weight when activated.

"TARE" button used to acquire or clear a current Tare weight.

une touche "GROSS/NET" (brut/net) qui permet d'obtenir l'affichage du poids net ou du poids brut;

une touche "TARE" qui permet d'obtenir une tare ou d'effacer la tare emmagasinée;

Description: Continued

The separator is a centrifugal type, having tangential entry and exit of the liquid, and an axial exit for air and vapour, which is forced to the centre of the tube by the denser liquid swirling about the wall.

The vapour-laden air, together with some liquid, is discharged from a restriction at the end of the concentric air eliminator tube to a sump. From the sump the air is vented to the atmosphere through a restriction fitting connected to a line terminating in the nozzle holder. Liquid from the sump is returned to the pump suction through a float-operated valve.

Condition of Approval: Approval is granted under the Weights and Measures Act, S.C. 1970-71-72, chapter 36, and the Weights and Measures Regulations C.R.C.c., 1605 for use in Canada under the general conditions of the said Regulations, and under any special conditions listed above.

Reference No.: G6953-W158-30

Description: Suite

Le séparateur est du type centrifuge et comporte des orifices d'admission et de sortie tangentiels pour le liquide et un orifice de sortie axial pour l'air et la vapeur qui sont acheminés vers le centre du tube par le liquide plus dense s'écoulant en spirale le long de la paroi.

L'air chargé de vapeur ainsi qu'une partie du liquide sont refoulés dans une cuve par l'intermédiaire d'un diaphragme situé à l'extrémité du tube éliminateur d'air concentrique. L'air s'échappe de la cuve en passant par un raccord du diaphragme relié à une canalisation dont l'extrémité se trouve dans le support de la tuyère. Une soupape à flotteur assure le retour du liquide de la cuve vers le côté aspiration de la pompe.

Condition d'approbation: L'approbation est accordée conformément à la Loi sur les poids et mesures S.R.C. 1970-71-72, chapitre 36, et au règlement d'application C.R.C.c. 1605. L'emploi est autorisé au Canada sous réserve des conditions générales dudit règlement et de toutes les conditions particulières formulées dans le présent avis.

No. de référence: G6953-W158-30


W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale

MAR 29 1984